



CONVOCATION

Les citoyennes et citoyens actifs de la Commune de Ponthaux sont convoqués en Assemblée communale ordinaire

**le mercredi 14 décembre 2022 à 20h00
à la salle communale de Ponthaux**

TRACTANDA

**1. Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire
du 22 juin 2022.**

Approbation

Le procès-verbal est à disposition des citoyennes et citoyens à l'Administration communale ou sur le site internet, rubrique « Bulletin d'information ». Il ne sera pas lu en assemblée.

2. Réseau Santé Sarine (RSS)

Adoption des statuts modifiés (intégration de la défense-incendie et secours au sein du réseau).

- 2.1. Présentation des modifications
- 2.2. Préavis de la commission financière
- 2.3. Approbation

Les statuts sont disponibles à l'Administration communale et sur le site internet www.ponthaux.ch.

3. Planification financière 2023-2027

- 3.1. Présentation
- 3.2. Préavis de la commission financière

4. Budget de fonctionnement 2023

- 4.1. Présentation du budget
- 4.2. Rapport de la commission financière
- 4.3. Approbation

**5. Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de
la région Basse-Broye / Vully (EBBV)**

- 5.1. Présentation des statuts
- 5.2. Préavis de la commission financière
- 5.3. Approbation

Les statuts ainsi que le message seront disponibles à l'Administration communale et sur le site internet www.ponthaux.ch, début décembre.

6. Cercle scolaire

Informations diverses

7. Projet de fusion

Informations diverses

8. Economies d'énergie au niveau communal

Informations diverses

9. Divers

Le Conseil communal

Le Mot du ...

Le but est simple, transformer ce 2^{ème} essai !!

L'avenir de notre Commune a pris une nouvelle tournure en cette année 2022. A peine quelques mois après avoir fêté dignement le rapprochement de nos deux villages, nous voici engagés dans un processus de fusion avec notre voisin Grolley.

Les étoiles étaient alignées en ce début d'année pour relancer la procédure de fusion, complexe et motivante à la fois. Mûrement réfléchi et plébiscité par les 2 exécutifs, le moment était venu de remettre l'ouvrage sur le métier.

Convaincus qu'un résultat positif sortira des urnes en mars 2024, les membres des conseils communaux s'engagent déjà assidûment dans des groupes de travail répartis par dicastère. Il s'agit, dans un premier temps, d'établir un inventaire (des règlements, conventions, bâtiments, ...), procéder à une analyse de la situation puis se projeter dans ce que sera la future commune. Cette nouvelle commune se veut prioritairement au service de sa population et porteuse de nouveaux projets.

Des informations ont déjà été données lors des séances des législatifs (conseil général et assemblée communale) et continueront à l'être, sans oublier les séances publiques à venir ainsi que les prises de contact avec tous les acteurs locaux. Les conseillers se tiennent évidemment à disposition pour toutes discussions et questions y relatives. N'hésitez pas à les interpeller.

Fusion d'un côté et séparation de l'autre...

Vous l'aurez appris par nos différents canaux de communication ainsi que dans La Liberté, le Conseil communal de Prez a résilié unilatéralement et sans discussion préalable les conventions relatives au cercle scolaire et à l'accueil extrascolaire. Soucieux de l'intérêt des enfants et par respect de tous les acteurs concernés, votre conseil communal s'engage résolument en faveur d'une transition plus paisible et d'un cadre encore plus favorable à la formation et au bien-être de nos élèves.

Prochain hiver ...

La situation internationale difficile génère des répercussions jusque chez nous avec des impacts sur notre quotidien. Les hausses de prix péjorent indéniablement notre pouvoir d'achat et les messages des autorités se veulent

alarmistes avant cet hiver. Nous espérons tous que cela se passe pour le mieux et surtout que ce conflit cesse au plus vite, pour le bien de millions de personnes directement impactées.

Rappelons encore que nos instances fédérales et cantonales travaillent d'arrache-pied et prennent déjà des mesures adéquates pour assurer notre sécurité lors des prochains mois.

Pour ce faire, le Conseil d'Etat a d'ailleurs réactivé la Cellule Cantonale de Coordination (CCC) pour traiter de la crise énergétique.

Tout en me réjouissant de vous rencontrer lors de notre prochaine assemblée ou lors des fenêtres de l'Avent, je vous souhaite à toutes et tous, ainsi qu'à vos familles, d'ores et déjà de belles fêtes et une excellente année 2023.

J'en profite également pour remercier tous ceux qui œuvrent à mes côtés quotidiennement pour le bien de notre Commune et vous fait également part de l'engagement d'une nouvelle équipe pour l'administration, Mmes Pauline Grossrieder et Anne-Françoise Renevey. Bienvenue à elles.

Pierre Bourgnon
Syndic

Point 2

Modification des statuts du Réseau Santé de la Sarine (RSS) à la suite de la création d'une direction secours – Ratification par l'assemblée communale de Ponthaux (organe législatif)

L'Assemblée des délégué-e-s du Réseau Santé de la Sarine (ci-après : AD) du 1^{er} juin 2022 a adopté les modifications des statuts du RSS permettant de répondre à la loi sur la défense incendie du canton de Fribourg (LDIS), et d'intégrer ainsi la défense-incendie et les secours. En d'autres termes, les sapeurs-pompiers au sein du réseau.

Le message présenté lors de l'assemblée des délégué-e-s répond de manière détaillée aux questions organisationnelles et de gouvernance. Ci-dessous nous vous proposons un résumé des principaux éléments de cette réforme.

⇒ *Les nouveaux statuts qui devront être ratifiés lors de l'assemblée communale sont disponibles sur le site internet www.ponthaux.ch et à l'administration communale durant les heures d'ouverture. En cas de questions, le conseiller communal en charge du dicastère, Monsieur Jan Salzmännli reste à votre disposition au 079 612 76 48 ou à salzmännli@icloud.com.*

1. Rappel du contexte général

En 2021, le Grand Conseil a adopté la loi sur la défense incendie et les secours (LDIS ; RSF 731.3.1) qui est entrée partiellement en vigueur le 1er juillet 2021. La loi déploiera complètement ses effets dès le 1er janvier 2023, tout comme son règlement d'exécution, le règlement sur la défense incendie et les secours¹ (RDIS).

Cette loi représente un grand changement pour l'organisation des sapeurs-pompiers. A cet effet, il convient de différencier les deux dimensions suivantes :

- Organisation de la défense incendie et des secours (dimension opérationnelle) : conformément à l'article 6 LDIS, la commission cantonale de la défense incendie (CDIS) est «l'entité chargée de mettre en œuvre l'organisation des sapeurs-pompiers pour le canton de Fribourg».
- Gouvernance politique et administrative (dimension administrative) : conformément à l'article 14 al. 1 LDIS. Ce sont les associations de communes qui s'assurent de la dimension administrative.

¹ Selon décision du Conseil d'Etat du 04.07.2022

Il convient donc de rappeler que la mise en œuvre de cette réforme LDIS n'est pas un choix mais une obligation pour les communes du district, découlant de cette modification de loi cantonale. Le RSS n'est que l'outil choisi par les communes du district pour cette mise en œuvre².

2. Rappel des missions premières de la défense incendie

Il y a lieu de rappeler quelles sont les missions premières de la défense incendie :

- Porter secours aux personnes et aux animaux
- Limiter les dégâts matériels et les dommages causés à l'environnement
- Ecarter les dangers imminents par des mesures appropriées

A ce titre, il convient d'attirer l'attention des législatifs du district que les corps actuels, leurs commandements, les hommes et femmes sapeurs-pompiers sur le terrain ont été fortement impliqués dans l'organisation de la réforme et que la plupart accueillent favorablement ce changement prévu au 1er janvier 2023. Un questionnaire comprenant plusieurs volets a été adressé aux 806 pompiers en exercice. Celui-ci a permis la récolte de 651 réponses. (c'est-à-dire un taux de près de 81%).

Ainsi, nous savons que la nouvelle organisation **est vue favorablement par 67 % des personnes ayant répondu, par 26 % de façon neutre et seulement 7% de façon négative.**

Notons que pour bon nombre de ces personnes, dont l'unique but est de se mettre au service de la population et de garantir sa sécurité, un report de la mise en œuvre de cette nouvelle organisation serait malvenu tant le côté pratique et opérationnel de la réforme est déjà avancé et presque prêt à fonctionner.

3. Les buts de la réforme

- Cette réforme est la mise en œuvre de la nouvelle loi cantonale LDIS.
- Le changement de paradigme est profond, puisqu'il est question de gérer la défense incendie en fonction du risque (et garantir l'aide adéquate la plus rapide), et non plus en fonction des frontières politiques, à savoir les communes.
- La défense incendie est confiée par la LDIS à des associations de communes. En Sarine, la CRID a décidé de confier cette (nouvelle)

² CRID du 04.02.2021

tâche au RSS : une phase institutionnelle qui durera jusqu'au 31.12.2022. Elle sera suivie d'une phase opérationnelle de mise en œuvre à partir du 1er janvier 2023.

- Cette réforme, sollicitée notamment par l'association des communes fribourgeoises, ne tend pas à démontrer que la défense incendie telle qu'elle est organisée actuellement ne fonctionne pas. Au contraire, elle offre toutes les garanties nécessaires, principalement grâce à l'engagement de nombreuses miliciennes et nombreux miliciens. La réforme vise plutôt à moderniser et harmoniser la défense incendie, à permettre une perméabilité entre les compagnies, ainsi qu'à atteindre une égalité entre les communes.
- La reprise des pompiers par le RSS nécessitait une modification des statuts, validée en Assemblée des délégué-e-s le 1er juin 2022. (ci-après AD du 1.6.22). Les modifications de statuts doivent être validées par les législatifs des communes. S'agissant d'une nouvelle tâche, cette validation nécessite l'unanimité de celles-ci.

4. L'organisation prévue

- Selon l'article 24 al. 1 LDIS, le territoire cantonal est réparti en bases de départ dont le périmètre d'intervention est délimité en fonction des risques, des missions attribuées et des objectifs de performance. Ces bases de départ sont contenues dans la carte opérationnelle. Cette dernière étant arrêtée par la Commission cantonale de défense incendie et secours (CDIS), le territoire cantonal a ainsi été découpé en cinq bataillons correspondant aux associations de communes LDIS, comprenant 38 bases de départ, dont huit sont situées en Sarine.
- Par conséquent, le choix des bases de départ ne dépend pas des associations de communes, il convient d'en prendre acte.
- Les missions particulières (chimie, désincarcération, pollution environnementale) seront attribuées à certaines bases, au sein des trois zones de secours. Pour le district de la Sarine, ces missions sont pour l'instant attribuées à la caserne de Fribourg.
- A partir du 1er janvier 2023, le Bataillon Sarine sera composé de huit compagnies correspondant aux huit bases de départ du district de la Sarine. Ceci implique certains regroupements de corps actuels. Le nom des huit compagnies sera choisi par les personnes qui les composent. **Le territoire communal de Ponthaux sera défendu par la base de départ (compagnie) Sarine-Nord, regroupant, à l'heure actuelle, les territoires communaux de Ponthaux, Belfaux, Grolley et La Sonnaz.**

- Dans cette « nouvelle appréhension cantonale » de la défense incendie, l'ECAB va fournir la même dotation de véhicules à toutes les compagnies, composée de quatre véhicules standards (excepté pour celles ayant des missions particulières). Toutefois, peu de casernes peuvent actuellement accueillir ces quatre véhicules. C'est pourquoi, durant une phase transitoire, le RSS louera aux communes les casernes supplémentaires nécessaires. Certaines des huit bases de départ susmentionnées étant ainsi composées de plusieurs casernes.
- A terme, cinq nouvelles casernes devront être construites. La piste de la construction d'une 6ème grande caserne pour le grand Fribourg est également explorée. Celle-ci servira au départ des pompiers avec missions spéciales, ainsi que des ambulances. **Pour la base de départ Sarine-Nord, une caserne devra également être construite (plusieurs variantes sont en cours d'évaluation par les exécutifs communaux et le RSS).**
- En termes de calendrier, si le RSS dépose ses projets de construction avant fin 2026, il sera possible de bénéficier des subventions de l'ECAB pour la réalisation de ces casernes (décomptes finaux fin 2029).
- Il est important que cette nouvelle tâche (la défense incendie) n'entrave pas le bon fonctionnement du RSS. Afin de permettre une intégration harmonieuse, une réorganisation est prévue avec la mise sur pied d'une nouvelle direction, « La Direction Secours », qui regroupera le service des ambulances (SAS) et les pompiers.

5. Les principaux changements apportés aux Statuts du RSS

⇒ *Les nouveaux statuts qui devront être ratifiés lors de l'assemblée communale sont disponibles sur le site internet www.ponthaux.ch et à l'administration communale durant les heures d'ouverture.*

Art. 3 Buts

Lettre e) (nouvelle) : introduction d'un nouveau but, inhérent à l'intégration des pompiers, à savoir celui de mettre en œuvre l'organisation et la gestion de la défense incendie et des secours dans le district de la Sarine (cf. art. 111 al. 1 let. b LCO).

Art. 10 Attributions de l'assemblée des délégués

Lettre q) (nouvelle) : introduction de la compétence de fixer le montant de la taxe d'exemption ainsi que ses modalités de perception. Les statuts

prévoient que la compétence primaire pour procéder à cette fixation, dans les limites prévues par les statuts à l'article 25ter al. 3, revient à l'Assemblée des délégué.e.s. Ceci n'empêche pas l'Assemblée des délégué.e.s. de procéder à une délégation de cette compétence au Comité de direction du RSS (CODIR). Une telle délégation de compétence au CODIR est prévue dans le règlement sur la taxe d'exemption (RTaxe), adopté lui aussi en AD du 1er juin 2022.

Art. 25 à 25ter Taxe d'exemption à l'obligation de servir

L'Assemblée des délégué-e-s a décidé le principe de l'obligation de servir pour les hommes et les femmes domiciliés sur le territoire des communes-membres quelle que soit leur nationalité. Ceci à partir du 1er janvier de leurs 18 ans, jusqu'au 31 décembre de leurs 40 ans.

Les personnes astreintes qui ne sont pas incorporées dans le bataillon sont soumises à une taxe d'exemption annuelle, laquelle est prélevée par les communes membres au profit du RSS.

L'article 25ter prévoit une liste de personnes exemptées de l'obligation de servir et du paiement de la taxe d'exemption :

- a) Les personnes au bénéfice d'une rente AI ou au bénéfice de l'aide sociale
- b) Les personnes s'occupant, dans leur propre ménage, d'une personne invalide ou impotente (une seule personne dispensée par ménage)
- c) Les membres d'un autre bataillon de sapeurs -pompiers
- d) Les membres des services d'ambulances, les membres des corps de police cantonale astreints au service d'urgence, ainsi que les membres des centrales d'alarme
- e) Le préfet ou la préfète ainsi que les lieutenants de préfet
- f) Les membres permanents de l'organe cantonal de conduite en cas de catastrophe, au sens de la législation sur la protection de la population
- g) Les personnes requérantes d'asile, admises provisoirement et réfugiées, au sens de la loi fédérale sur l'asile
- h) Les personnes en formation venant de l'étranger en programme d'échange de maximum une année, sur la base d'une attestation de l'établissement de formation
- i) Les personnes en formation jusqu'à 25 ans révolus sur la base d'une attestation de l'établissement de formation
- j) Les personnes qui ont servi 15 ans dans une compagnie de sapeurs-pompiers

Les statuts définissent le montant annuel maximum de la taxe d'exemption à CHF 160.00 par personne. Il est important de relever que le montant de la taxe effectivement facturé à ce jour dans les différentes communes du district est très disparate et varie entre CHF 0.00 et CHF 160.00. Par ailleurs, outre les communes qui prévoient une taxe mais ne la prélèvent pas, certaines communes ont décidé de n'imposer aucune taxe d'exemption.

Puisque la régionalisation de la défense incendie, via le RSS, **implique une égalité de traitement à l'échelle de la région, le montant de la taxe d'exemption doit être le même sur tout le territoire des communes-membres du RSS.** De la même manière, l'AD ayant décidé d'astreindre la population du district à la défense incendie et prévoir une taxe d'exemption, celle-ci doit être prélevée dans toutes les communes-membres.

Cela représente l'un des enjeux délicats de la réforme LDIS pour le district de la Sarine. Comme toutes les communes ne connaissent pas ce principe actuellement, et que les montants prélevés sont très différents chez celles qui le prévoient. Aussi, pour mettre en œuvre cette réforme selon les décisions de l'AD du 1er juin 2022, il est indispensable de fixer une taxe dont le montant permettra :

- Un caractère incitatif suffisant à accomplir le service de sapeur-pompier, afin de disposer d'assez d'hommes et de femmes incorporés.
- Un impact mesuré sur le cercle des contributrices et contributeurs, de même que sur les finances communales.
- Un équilibre entre les communes, tenant compte des écarts très importants existants à ce jour en matière d'obligation de servir et de taxe d'exemption.

Cette recherche d'équilibre entre toutes les parties, et les contraintes des uns et des autres, a cristallisé l'attention lors des débats. Une solution entièrement satisfaisante pour l'intégralité des communes apparaît illusoire, compte tenu des contraintes légales et organisationnelles. Il est dès lors indispensable que toutes les parties s'engagent en faveur d'un compromis. **Dans cet état d'esprit, le CODIR a poursuivi les réflexions suite à l'AD du 1er juin 2022 et, après plusieurs séances, a arrêté ce montant pour 2023 à CHF 100.00.**

Par rapport à la situation disparate entre les différentes communes, il faut rappeler que la taxe uniforme proposée présente les avantages suivants :

- Les personnes astreintes ne la paieront que durant 22 ans (de 18 à 40 ans), alors qu'aujourd'hui la période s'étale sur 30 ans (de 20 à 50 ans) selon l'article 5 du règlement organique du service de défense contre l'incendie adopté par l'assemblée communale du 23.05.2007 :

Art. 5 ¹ Le service de défense contre l'incendie ou le paiement de la taxe d'exemption est obligatoire pour tout homme ou femme domicilié/e sur le territoire de la commune, quelle que soit sa nationalité, dès 20 ans révolus et jusqu'à 50 ans.

² Les cadres peuvent demander à poursuivre leur activité, sur une base volontaire, jusqu'à l'âge de 52 (60) ans.

³ Les jeunes gens et les jeunes filles âgés de 18 ans révolus peuvent, s'ils le demandent, être incorporés dans le corps des sapeurs-pompiers.

⁴ Si l'effectif est suffisant, et sur proposition de l'Etat-major, des sapeurs peuvent être libérés avant l'âge de 50 ans, sans être astreints au paiement de la taxe. Cette disposition s'éteint au 31 décembre 2016.

⁵ Sont dispensés du service dans le corps de sapeurs-pompiers et également exonérés du paiement de la taxe d'exemption :

- a) *les personnes déjà incorporées dans des corps SP voisins ou d'entreprise*
- b) *la personne seule s'occupant dans son propre ménage d'une personne invalide ou impotente ou d'un enfant jusqu'à ce que celui-ci ait atteint l'âge de 16 ans révolus*
- c) *les étudiants et apprentis jusqu'à l'âge 25 ans révolus*
- d) *le conjoint d'une personne incorporée*
- e) *les personnes qui ont servi 15 ans dans un corps de sapeurs-pompiers*
- f) *les personnes au bénéfice d'une rente AI 50 % et plus*

- Avec le montant annuel de CHF 100.00 et compte tenu de l'adaptation de la tranche d'âge de l'astreinte, le tableau démontre une différence minime de CHF

Organisation intercommunale actuelle (20 à 50 ans – taxe de CHF 60.—)	CHF 1'800.—
Organisation future via RSS (18 à 40 ans – taxe de CHF 100.—)	CHF 2'200.—
Différence (augmentation)	CHF 400.—

- Les exemptions prévues dans les statuts sont souvent beaucoup plus larges que celles actuellement en vigueur dans la plupart des communes du district.

6. Incidences financières

Le budget prévisionnel pour la première année de fonctionnement a été établi. Ce budget contient des données fiables à 95%. Il gagnera en précision dès la 2ème année de fonctionnement.

Les données sur lesquelles ce budget a été établi sont les suivantes :

- Nombre d'habitants en Sarine extrapolé pour 2023 : 108'200 (augmentation moyenne de 400 habitants/an)
- Nombre de sapeurs : 700
- 8 bases de départ, y.c. Fribourg, base avec missions spéciales
- Maintien de 17 casernes en 2023 pour permettre d'accueillir les dotations en véhicules mises à disposition par l'ECAB
- Nombre moyen d'interventions annuelles : 730
- Nombre moyen d'heures d'interventions annuelles : 11'100

Lors de l'AD du 1er juin 2022, une information a été donnée concernant une subvention supplémentaire octroyée par l'ECAB d'un montant de CHF 24'000 sur 3 ans pour la formation et le soutien à la mise en œuvre du projet dans les associations de communes (soit CHF 1.50/habitant). Ces montants ont également été ajoutés au budget.

Aussi, le montant total des charges à financer, selon le budget prévisionnel, se monte à ce jour à CHF 5'146'000.00 pour 2023. Ce montant représente un coût global par habitant de CHF 47.56. Pour rappel, la projection financière faite par l'ECAB dans le cadre du message LDIS au Grand Conseil était de CHF 48.44 par habitant.

Ce montant sera financé en partie par les recettes provenant de la taxe d'exemption et, pour le solde, par un financement direct des communes selon une clé de répartition spéciale LDIS. A savoir, à 50 % en fonction de la population et 50 % en fonction de la valeur ECAB des bâtiments assurés.

Avec une taxe d'exemption fixée à CHF 100.00, le solde à financer par les communes se monte ainsi à CHF 2'446'000.00. Ci-dessous, les coûts que ceci représente pour la commune de Ponthaux :

Taxe d'exemption perçue par la commune et reversée au RSS	CHF 100.— par astreint estimé (210 citoyennes et citoyens)	CHF 21'000.—
Solde à la charge de la commune	50 % valeurs ECAB / 50 % population légale	CHF 16'200.—
TOTAL		CHF 37'200.—

7. Organisation opérationnelle

En parallèle à la modification des statuts, le RSS, accompagné par son CODIR et l'organisation de projet mise en place pour cette réforme, a élaboré l'organisation du futur Bataillon Sarine.

Aussi, les règlements suivants ont été établis (en plus du règlement sur la taxe d'exemption adopté en AD du 1er juin 2022) :

- Le règlement de défense incendie et de secours du Bataillon Sarine (RDISBat), qui a pour but essentiel de régler les aspects organisationnels du futur Bataillon Sarine, comme les compétences décisionnelles, le tarif des soldes et des piquets ou l'organisation des structures du bataillon.
- Le règlement des tarifs du Bataillon Sarine (RTaBS) qui régit les frais d'intervention lors des missions volontaires, ainsi que pour la mise à disposition de véhicules, engins et matériel auprès de partenaires.
- Le règlement de soldes et indemnités de fonction (RSIF) qui a pour objet la fixation des soldes et des indemnités versées aux hommes et femmes sapeurs-pompiers pour leur engagement dans ce service d'intérêt public

Les deux premiers règlements seront présentés à l'AD du 07.12.2022 pour adoption. Ces règlements étaient déjà annexés aux documents présentés en AD du 1er juin 2022 afin de permettre à l'assemblée de prendre connaissance de leur contenu lors du vote de principe sur la modification des statuts. Le dernier règlement est adopté par le comité de direction du RSS.

Un organigramme adapté du RSS a été établi comprenant la nouvelle Direction Secours, ainsi qu'un organigramme du futur Bataillon et des huit compagnies qui le composent. La Direction du RSS finalise les travaux d'engagement du personnel (en plus des EPT professionnels repris) et règle les locations des casernes (établissement de contrats et négociation des tarifs).

8. Conclusion

Le Conseil communal de Ponthaux invite l'Assemblée communale à accepter la modification proposée des statuts du RSS telle qu'adoptée en AD du 1er juin 2022.

Ces modifications permettent la mise en œuvre de la loi cantonale sur la défense incendie et les secours. L'organisation mise en place garantira dès le 1er janvier 2023 son bon fonctionnement sur le terrain.

Point 5

Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région Basse-Broye / Vully (EBBV)

Les statuts de la nouvelle association ainsi que le message y relatif seront disponibles au début décembre 2022 sur le site internet www.ponthaux.ch ainsi qu'à l'administration communale durant les heures d'ouverture.

Budget de fonctionnement

2023

Préambule

Le Conseil communal vous présente le budget de fonctionnement 2023 qui se solde par une perte nette prévisible de **Fr. 150'655.80**.

Le total des charges se monte à **Fr. 3'017'745.80** pour un total de produits de **Fr. 2'867'090.00**, après neutralisation des imputations internes des intérêts.

Nous vous présentons ci-après, les principales fluctuations par dicastère.

Administration générale

Dans ce dicastère, une hausse des salaires et des charges sociales due au changement de personnel communal est prévue.

Nos frais informatiques vont également augmenter de Fr. 10'600.00 en raison de l'achat de nouveaux logiciels.

Fr. 15'000.00 sont prévus pour des dépenses liées aux travaux préparatifs du processus de fusion (mandats externes, impressions,...).

Ordre et sécurité publics

Sous réserve de l'approbation des statuts du RSS (Réseau Santé de la Sarine) et des changements concernant la défense incendie, nos charges pour le service du feu augmenteront de Fr. 13'950.00.

Enseignement et formation

L'accueil extra-scolaire étant plus fréquenté, une hausse de nos frais ainsi que de la participation facturées aux parents est prévue. Cela représente au total des charges supplémentaires de Fr. 10'800.00.

Nos charges pour le cycle d'orientation diminuent de Fr. 21'300.00.

Culture, sport et loisirs

Un montant de Fr. 4'000.00 est prévu pour l'entretien de la place de jeux et de ses alentours, notamment pour enlever les cailloux qui s'y trouvent.

Santé et affaires sociales

Notre participation au SASoc (Service de l'action sociale) pour l'aide matérielle conventionnelle, l'aide matérielle MIS et frais organisateurs MIS va baisser de Fr. 14'500.00. Ce sont des charges liées sur lesquelles nous n'avons pas d'influence directe.

Trafic et télécommunications

Les frais liés à ce dicastère restent stables, avec Fr. 155'615.00 de charges pour Fr. 1'380.00 de produits. Cela concerne notamment l'entretien des routes et des infrastructures des transports publics.

Protection de l'environnement et du territoire

L'augmentation des charges relatives à l'approvisionnement en eau, soit Fr. 5'008.00, est compensée par une attribution plus faible à la réserve. L'attribution à la réserve sera de Fr. 43'480.00.

Il en va de même pour les charges relatives au traitement des eaux usées qui augmentent de Fr. 16'690.00 et qui sont également compensées par une attribution plus faible à la réserve. L'attribution à la réserve sera de Fr. 91'160.00.

Agriculture et sylviculture

Des travaux d'abattage doivent être effectués au Chemin Creux. Nous les estimons à Fr. 7'500.00.

Finances et impôts

Les impôts pour les personnes physiques et morales restent stables par rapport au budget 2022.

Avec les nouvelles constructions, les recettes de la contribution immobilière sont en hausse de Fr. 9'000.00.

Les impôts spéciaux, comme les impôts sur les gains immobiliers ou sur les mutations, sont fluctuants et donc difficiles à prévoir, mais nous avons estimé une augmentation de Fr. 16'000.00.

Péréquation financière

En raison des bons résultats de nos deux dernières années, nous recevrons Fr. 16'093.00 de moins que l'année dernière.

Dépenses non spécifiées

Comme les années dernières, un montant de Fr. 30'000.00 a été prévu pour des dépenses non spécifiées conformément à l'art. 91 Lco. Ce compte permet au Conseil communal d'y attribuer certaines dépenses non prévues lors de l'établissement du budget et de pouvoir réagir dans le courant de l'année plutôt que de repousser des actions ou projets à l'année suivante.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2023

Compte	Désignation	Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GENERALE	400'470.80	62'290.00	342'320.60	56'493.40	270'050.40	25'568.55
01	Législatif et exécutif	58'769.00	55'992.00	55'992.00	56'493.40	56'544.20	
011	Législatif	11'400.00	10'000.00	10'000.00			
0110	Législatif	11'400.00	10'000.00	10'000.00			
0110.3000.00	Jetons de présences, autorités, comm. fin. et scrutateurs	1'600.00		1'400.00		420.00	
0110.3102.00	Imprimés et publications	1'000.00		1'000.00		550.05	
0110.3130.00	Prestations de services de tiers, affranchissements	5'000.00		4'000.00		5'760.90	
0110.3132.00	Honoraires de l'organe de révision	3'200.00		3'200.00		3'200.00	
0110.3170.00	Frais de déplacements et autres frais	200.00					
0110.3199.00	Autres charges-verre de l'amitié après l'assemblée communale	400.00		400.00			
012	Exécutif	47'369.00	45'992.00	45'992.00			
0120	Exécutif	47'369.00	45'992.00	45'992.00			
0120.3000.00	Traitement et jetons du conseil communal	40'000.00		40'000.00		40'000.00	
0120.3050.00	Cotisations patronales AVS/AI/APG/AC, frais administratifs	3'884.00		2'544.00			
0120.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	85.00		148.00			
0120.3099.00	Repas de fin d'année, excursions, cadeaux	2'100.00		1'500.00		5'533.25	
0120.3170.00	Frais de déplacements et autres	300.00		300.00		76.10	
0120.3199.00	Autres charges d'exploitation (jubilaires)	1'000.00		1'500.00			
01.300.2	Rémunération des scrutateurs					1'080.00	
02	Services généraux	341'701.80	62'290.00	286'328.60	56'493.40	213'506.20	25'568.55
021	Administrations des finances et des contributions	66'675.00	2'000.00	55'517.70	2'000.00		
0210	Administrations des finances et des contributions	66'675.00	2'000.00	55'517.70	2'000.00		
0210.3010.00	Salaires du personnel communal (administration des finances)	51'374.00		40'900.00		113'378.30	
0210.3050.00	Cotisations patronales AVS/AI/APG/AC, frais administratifs	4'988.00		3'163.00		28'120.40	
0210.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de prévoyance (LPP)	2'282.00		3'973.50		20'629.65	
0210.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	1'054.00		827.35		6'781.30	
0210.3055.00	Cotis. patronales assurance indemnités journalières maladie	977.00		653.85			
0210.3130.00	Frais bancaires et postaux	2'000.00		2'000.00		1'878.14	
0210.3130.01	Frais de poursuites	4'000.00		4'000.00		4'003.20	
0210.4499.00	Récupération des frais de procédure d'encaissement		2'000.00		2'000.00		1'506.90
022	Services généraux, autres	156'561.00	3'500.00	114'642.70	3'800.00		
0220	Services généraux, autres	156'561.00	3'500.00	114'642.70	3'800.00		
0220.3010.00	Salaires du personnel communal (secrétariat communal)	55'412.00		48'200.00			
0220.3050.00	Cotisations patronales AVS/AI/APG/AC, frais administratifs	5'467.00		3'809.00			

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2023

Compte	Désignation	Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0220.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de prévoyance (LPP)	4'861.00		2'655.50			
0220.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	1'137.00		993.25			
0220.3055.00	Cotis. patronales assurance indemnités journalières maladie	1'054.00		784.95			
0220.3090.00	Formation et perfectionnement du personnel	3'000.00		3'000.00		2'590.00	
0220.3100.00	Matériel de bureau	3'000.00		3'000.00		3'712.45	
0220.3102.00	Imprimés et publication	1'000.00					
0220.3105.00	Achat de boisson pour l'administration	400.00					
0220.3113.00	Matériel informatique	600.00					
0220.3118.00	Acquisition de logiciels et de licences	25'400.00					
0220.3130.00	Prestations de services de tiers - DIGI-FR	780.00		600.00		871.20	
0220.3130.01	Téléphones, affranchissements	8'000.00		8'000.00		8'389.35	
0220.3130.02	Cotisations aux associations	2'100.00		2'100.00		2'840.00	
0220.3130.03	Honoraires, frais d'étude de fusion	15'000.00		1'000.00			
0220.3130.04	Carte d'identité (émolument de chancellerie)	600.00					
0220.3133.00	Charges pour l'informatique	2'000.00					
0220.3134.00	Primes d'assurances de choses	3'600.00		3'600.00		3'566.30	
0220.3137.00	Redevance Radio-TV et droits d'auteurs	200.00					
0220.3150.00	Entretien de meubles et appareils de bureau	350.00					
0220.3151.00	Entretien de machines et autres appareils	200.00				16'195.95	
0220.3153.00	Entretien de matériel informatique	200.00					
0220.3158.00	Contrat de maintenance informatique	17'200.00		32'000.00			
0220.3162.00	Mensualités de leasing imprimantes / photocopieurs	4'000.00		4'000.00		3'149.20	
0220.3170.00	Frais de réceptions et délégations	1'000.00		900.00		2'324.50	
0220.4210.00	Emoluments administratifs		1'000.00		1'000.00		1'962.00
0220.4260.01	Particip. de tiers (produit des pub./bulletins informations)		2'500.00		2'800.00		2'150.00
029	Immeubles administratifs	118'465.80	56'790.00	116'168.20	50'693.40		
0290	Immeuble administratif	19'065.80		11'114.10			
0290.3010.00	Salaires du personnel communal (conciergerie)	4'114.00		3'940.00			
0290.3050.00	Cotisations patronales AVS/AI/APG/AC, frais administratifs	399.00		307.00			
0290.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de prévoyance (LPP)	263.00		251.40			
0290.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	143.00		142.05			
0290.3055.00	Cotis. patronales assurance indemnités journalières maladie	78.00		63.00			
0290.3101.00	Matériel d'exploitations et fournitures	1'000.00					
0290.3111.00	Achat de machines, appareils, véhicules, outils	500.00					
0290.3120.00	Eau, énergie, combustible, élimination des déchets	2'200.00		600.00		751.50	

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2023

Compte	Désignation	Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0290.3134.00	Primes d'assurances diverses (ECAB, RC immeuble)	648.80		648.80			
0290.3144.00	Entretien des bâtiments	5'000.00					
0290.3300.40	Amortissements planifiés des bâtiments administratifs	4'710.00		4'524.85			
0290.3940.00	Imputations internes pour intérêts et charges financières th	10.00		637.00		80.83	
0291	Salle communale	60'510.00	14'090.00	59'890.10	7'993.40		
0291.3010.00	Salaires du personnel communal (conciergerie)	4'175.00		4'000.00		4'000.00	
0291.3050.00	Cotisations patronales AVS/AI/APG/AC, frais administratifs	405.00		312.00			
0291.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de prévoyance (LPP)	266.00		255.20			
0291.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	145.00		144.25			
0291.3055.00	Cotis. patronales assurance indemnités journalières maladie	79.00		63.95			
0291.3101.00	Matériel d'exploitation et fourniture (nettoyage)	500.00		500.00			
0291.3111.00	Achat machine, appareils, mobilier, outils	500.00		500.00			
0291.3120.00	Eau, énergie, combustible, élimination des déchets	7'800.00		6'500.00		3'758.05	
0291.3134.00	Primes d'assurances diverses	1'300.00		1'336.10		520.85	
0291.3144.00	Entretien des bâtiments	9'000.00		5'000.00		18'408.75	
0291.3151.00	Entretien de machines, appareils, véhicules et outils	1'000.00		1'000.00		669.35	
0291.3300.40	Amortissements planifiés des bâtiments	28'480.00		28'484.50		33'535.00	
0291.3300.90	Amortissements planifiés des immobilisations corporelles	1'890.00		6'288.10			
0291.3940.00	Imput. internes d'intérêts et charges financières théoriques	4'970.00		5'506.00		5'543.95	
0291.4260.00	Remboursements de tiers et d'assurances		100.00				1'821.15
0291.4260.01	Forfait désinfection - mesures Covid-19						150.00
0291.4472.00	Revenu locatif de la salle communale		11'000.00		5'000.00		3'200.00
0291.4660.10	Amortissement planifié des subventions d'investissements		2'990.00		2'993.40		
0292	Auberge communale	35'890.00	30'000.00	42'164.00	30'000.00		
0292.3101.00	Matériel d'exploitation et fourniture	100.00		100.00			
0292.3111.00	Achat machine, appareils, mobilier, outils	100.00		100.00			
0292.3120.00	Eau, énergie, combustible, élimination des déchets	100.00		100.00			
0292.3134.00	Primes d'assurances diverses	2'050.00		2'100.00		2'041.85	
0292.3144.00	Entretien des bâtiments	9'000.00		16'000.00		8'360.00	
0292.3151.00	Entretien de machines, appareils, véhicules et outils	1'200.00		200.00		1'189.00	
0292.3300.40	Amortissements planifiés des bâtiments	20'760.00		20'758.00		13'517.00	
0292.3940.00	Imput. internes d'intérêts et charges financières théoriques	2'580.00		2'806.00		2'782.23	
0292.4470.00	Revenu locatif de l'auberge communal		30'000.00		30'000.00		30'000.00
0293	Cabane de Nierlet	3'000.00		3'000.00			
0293.3144.00	Entretien des bâtiments (Cabane Nierlet)	3'000.00		3'000.00			

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2023

Compte	Désignation	Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0294	Parchets communaux		12'700.00		12'700.00		
0294.4470.01	Location des terres communales (Parchets)		12'700.00		12'700.00		12'924.60
02.419.9	Facturation des prestations						156.00
02.436.1	Retenues sociales sur salaires AVS-AC						9'363.85
02.436.2	Retenues sociales sur sal.Coll.mal.+acc.						1'383.30
02.436.3	Retenues sociales sur salaires LPP						10'553.40

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2023

Compte	Désignation	Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	79'020.00	21'000.00	52'590.00	15'000.00	42'318.30	15'382.50
14	Questions juridiques	31'820.00		29'200.00		24'803.00	
140	Questions juridiques	31'820.00		29'200.00			
1400	Questions juridiques générales	31'820.00		29'200.00			
1400.3000.00	Jeton de présence, autorités et commission naturalisation	420.00					
1400.3130.00	Questions juridiques générales	2'000.00		1'500.00		130.00	
1400.3612.00	Participation au service intercommunal des curatelles	29'400.00		27'700.00		24'803.00	
15	Service du feu	37'200.00	21'000.00	17'250.00	15'000.00	10'918.60	15'382.50
150	Service du feu	37'200.00	21'000.00	17'250.00	15'000.00		
1500	Service du feu communal	37'200.00	21'000.00	17'250.00	15'000.00		
1500.3612.00	Participation à l'association intercommunale - S. Pompiers	16'200.00		17'250.00		10'918.60	
1500.3612.01	Participation aux frais de gestion Commission de district (C)	21'000.00					
1500.4200.00	Taxes non-pompiers		21'000.00		15'000.00		15'382.50
16	Défense	10'000.00		6'140.00			
161	Défense militaire	6'700.00		3'340.00		2'340.00	
1610	Défense militaire	6'700.00		3'340.00			
1610.3144.00	Assainissement des cibles	1'000.00		1'000.00			
1610.3149.00	Entretien d'immobilisation corporelles	2'340.00		2'340.00		2'340.00	
1610.3950.00	Imput. internes d'amortissements planifiés et non planifiés	3'360.00					
162	Défense civile	3'300.00		2'800.00			
1620	Protection civile	1'700.00		2'800.00		3'496.70	
1620.3611.00	Participation aux coûts de fonctionnement à PCi XXI			1'350.00		1'989.80	
1620.3631.00	Participation à l'instruction cantonale	1'700.00		1'450.00		1'506.90	
1621	Etat-major communal de conduite	1'600.00				760.00	
1621.3611.00	Dispositif sanitaire en cas d'évènement majeur	1'600.00				760.00	

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2023

Compte	Désignation	Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
2	FORMATION	1'079'678.00	83'910.00	1'079'258.84	66'912.80	1'008'057.40	84'932.45
21	Scolarité obligatoire	963'378.00	83'910.00	959'958.84	66'912.80		
211	Ecole primaire I (école infantine)	59'700.00		57'700.00		57'260.85	
2110	Ecole primaire I (école infantine)	59'700.00		57'700.00		57'260.85	
2110.3611.00	Participation aux dépenses cantonales	59'700.00		57'700.00		57'260.85	
212	Ecole primaire II	470'000.00	800.00	461'982.19		749'375.67	40'032.45
2120	Ecole primaire II	470'000.00	800.00	461'982.19			
2120.3150.00	Entretien de meubles et appareils de bureau	1'000.00		1'000.00			
2120.3171.00	Excursions et camps	200.00		200.00			
2120.3611.00	Participation aux dépenses cantonales	247'200.00		241'300.00		232'402.20	
2120.3612.00	Contrib. comm. Service logopédie, psychologie, psychomotric.	32'600.00		34'400.00		29'182.80	
2120.3612.01	Participation communale au cercle scolaire primaire	189'000.00		185'082.19		190'350.13	
2120.4631.00	Subvention cantonale pour frais scolaires		800.00				810.00
213	Ecole du cycle d'orientation	300'300.00		321'600.00			
2130	Ecole du cycle d'orientation	300'300.00		321'600.00			
2130.3612.00	Participation au cycle d'orientation	300'300.00		321'600.00		260'395.00	
214	Ecole du musique	8'200.00		7'500.00			
2140	Conservatoire	8'200.00		7'500.00		7'494.05	
2140.3611.00	Participation aux dépenses du Conservatoire	8'200.00		7'500.00		7'494.05	
217	Bâtiments scolaires	65'178.00	47'110.00	78'176.65	47'112.80	65'872.18	44'900.00
2170	Bâtiments scolaires	65'178.00	47'110.00	78'176.65	47'112.80		
2170.3010.00	Salaires du personnel communal (conciergerie)	16'453.00		15'760.00		23'515.85	
2170.3050.00	Cotisations patronales AVS/AI/APG/AC, frais administratifs	1'597.00		1'228.00			
2170.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de prévoyance (LPP)	1'051.00		1'124.15			
2170.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	574.00		568.30			
2170.3055.00	Cotis. patronales assurance indemnités journalières maladie	313.00		251.95			
2170.3101.00	Produits de nettoyage et matériel de conciergerie	2'000.00		3'500.00		3'949.75	
2170.3110.00	Acquisition de meubles et appareils de bureau	200.00		1'000.00		48.60	
2170.3120.00	Eau, énergie, combustible, élimination déchets	10'100.00		11'000.00		6'995.20	
2170.3134.00	Primes d'assurances diverses (ECAB, RC immeuble)	1'700.00		1'273.30		2'966.05	
2170.3144.00	Entretien des bâtiments	12'300.00		25'000.00		14'429.07	
2170.3150.00	Entretien de meubles et appareils de bureau	200.00				467.05	
2170.3151.00	Entretien des machines et appareils	500.00		500.00			
2170.3300.40	Amortissements planifiés des bâtiments scolaires	16'680.00		15'320.95		11'860.00	
2170.3940.00	Imput. internes d'intérêts et charges financières théoriques	1'510.00		1'650.00		1'640.61	

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2023

Compte	Désignation	Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
2170.4472.00	Mise à disposition de locaux		44'900.00		44'900.00		44'900.00
2170.4660.10	Amortissement planifié des subventions d'investissements		2'210.00		2'212.80		
218	Accueil extra-scolaire (AES)	60'000.00	36'000.00	33'000.00	19'800.00		
2180	Accueil extra-scolaire (AES)	60'000.00	36'000.00	33'000.00	19'800.00		
2180.3612.00	Participation à l'Accueil extra-scolaire	60'000.00		33'000.00		65'989.34	
2180.4260.00	Participation des parents aux unités AES		36'000.00		19'800.00		39'222.45
21.310.0	Achat de fournitures scolaires					239.00	
22	Ecoles spécialisées	105'700.00		108'200.00		127'421.90	
220	Ecoles spécialisées	105'700.00		108'200.00			
2200	Ecoles spécialisées	105'700.00		108'200.00			
2200.3611.00	Part aux mesures pédago-thérapeutiques	5'200.00		5'200.00		5'763.15	
2200.3631.00	Part comm. instit. spécialisées pers. handicap. ou inadaptée	100'500.00		103'000.00		92'475.95	
23	Formation professionnelle initial	10'600.00		11'100.00		8'126.80	
230	Formation professionnelle initial	10'600.00		11'100.00			
2300	Formation professionnelle initial	10'600.00		11'100.00			
2300.3611.00	Part au Service de la formation professionnelle cantonale	8'600.00		8'600.00		6'326.80	
2300.3637.01	Subventions étudiants - bourses d'études	2'000.00		2'500.00		1'800.00	

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2023

Compte	Désignation	Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	67'630.00	6'780.00	60'781.25	6'771.65	32'490.14	
31	Héritage culturel	4'950.00	2'850.00	4'959.00	2'849.00	1'641.49	
312	Conservation monuments historiques, protection du patrimoine	4'950.00	2'850.00	4'959.00	2'849.00		
3120	Conservation monuments historiques, protection du patrimoine	4'950.00	2'850.00	4'959.00	2'849.00		
3120.3001.00	Salaires du personnel communal (conciergerie)	300.00		300.00		300.00	
3120.3109.00	Autres charges de matériel et de marchandises	100.00		100.00			
3120.3120.00	Eau, énergie, combustible, élimination déchets	100.00		100.00		112.05	
3120.3134.00	Assurances Chapelle	250.00		250.00		241.65	
3120.3144.00	Entretien des bâtiments et immeubles	200.00		200.00			
3120.3300.40	Amortissement planifié des bâtiments	3'460.00		3'458.00		900.00	
3120.3511.00	Attribution aux fonds du capital propre - Chapelle de Nierle	200.00		200.00			
3120.3940.00	Imput. internes d'intérêts et charges financières théoriques	340.00		351.00		329.44	
3120.4637.00	Subvention ménages privés - rénovation Chapelle Nierlet fonc		200.00		200.00		
3120.4660.70	Amortissement planifié des subventions d'investissements		2'650.00		2'649.00		
32	Culture, autres	15'700.00		14'100.00		17'290.05	
321	Bibliothèque et littérature	11'000.00		11'000.00			
3210	Bibliothèque et littérature	11'000.00		11'000.00			
3210.3632.00	Contribution à la bibliothèque intercommunale	11'000.00		11'000.00		9'000.00	
329	Culture, non mentionnée ailleurs	4'700.00		3'100.00			
3290	Culture, non mentionnée ailleurs	4'700.00		3'100.00			
3290.3000.00	Jeton de présence, autorités et commission (40 ans fusion)					480.00	
3290.3170.00	Réception organisée par la commune	4'000.00		3'100.00			
3290.3170.01	Frais, dédommagement de manifestation culturelle, animations	500.00				3'906.75	
3290.3636.00	Subventions aux sociétés locales à but culturel	200.00					
34	Sport et loisirs	46'980.00	3'930.00	41'722.25	3'922.65	7'171.85	
341	Sport	33'110.00	3'930.00	32'351.25	3'922.65		
3410	Sport	33'110.00	3'930.00	32'351.25	3'922.65		
3410.3120.00	Eau, énergie, combustible, élimination des déchets	3'350.00		3'000.00		1'610.50	
3410.3130.00	Projet VTT - Grand Fribourg	400.00				2'000.00	
3410.3134.00	Primes d'assurances diverses	600.00		591.80		223.25	
3410.3140.00	Entretien du terrain de foot	5'000.00		5'000.00		4'571.85	
3410.3144.00	Entretien Buvette - Abri PC - Terrain de foot	1'000.00		1'000.00		893.35	
3410.3300.40	Amortissement planifié des bât. - Abri PC - Buvette - local	19'560.00		19'559.45			
3410.3636.00	Subventions aux sociétés sportives	3'200.00		3'200.00		2'600.00	
3410.3950.00	Imput. internes d'amortissements planifiés et non planifiés					3'300.00	

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2023

Compte	Désignation	Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3410.4660.10	Amortissement planifié des subventions cantonales d'invest.		3'930.00		3'922.65		
342	Loisirs	13'870.00		9'371.00		6'386.75	
3420	Loisirs	13'870.00		9'371.00			
3420.3140.00	Entretien de la place de jeux et alentours	4'000.00					
3420.3300.60	Amortissements planifiés - place de jeux 2021	9'370.00		9'371.00			
3420.3636.01	Subventions communales aux organisations sans but lucratif	500.00					

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2023

Compte	Désignation	Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4	SANTE	310'520.00	3'500.00	304'883.25	3'500.00	277'274.85	3'148.60
41	Hôpitaux, établissements médico-sociaux	208'000.00		208'800.00		107'20.65	
411	Hôpitaux	3'400.00		2'900.00			
4110	Hôpitaux	3'400.00		2'900.00			
4110.3611.00	Contribution aux coûts résiduels des soins	3'400.00		2'900.00		1'853.50	
412	Etablissements médico-sociaux et foyers pour personnes âgées	204'600.00		205'900.00		191'919.55	
4120	Etablissements médico-sociaux	204'600.00		205'900.00			
4120.3612.01	Partic. aux frais de gestion Commission des EMS	68'700.00		72'500.00		61'299.80	
4120.3631.00	Partic. subvention frais accompagnement personnes âgées	135'900.00		133'400.00		127'476.90	
42	Soins ambulatoires	96'520.00		90'133.25		70'960.15	
421	Soins ambulatoires	86'720.00		80'733.25			
4210	Soins ambulatoires	86'720.00		80'733.25			
4210.3612.00	Soins à domicile et aide familiale régionale	43'900.00		39'163.25		36'430.20	
4210.3612.01	Participation aux indemnités forfaitaires régionales (RSS)	36'100.00		35'100.00		31'545.45	
4210.3612.02	Participation puériculture	2'950.00		2'700.00		2'625.00	
4210.3612.03	Organe de coordination	3'400.00		3'400.00		3'142.85	
4210.3612.04	Participations aux frais "Pass-Partout" (RSS)	370.00		370.00		359.50	
422	Services de sauvetage	9'800.00		9'400.00			
4220	Services de sauvetage	9'800.00		9'400.00			
4220.3612.00	Participation communales aux ambulances	9'800.00		9'400.00		8'867.15	
43	Prévention	5'500.00	3'500.00	5'500.00	3'500.00		
433	Service médical des écoles	5'500.00	3'500.00	5'500.00	3'500.00	3'674.50	3'148.60
4330	Service médical des écoles	5'500.00	3'500.00	5'500.00	3'500.00		
4330.3136.00	Visites médicales	1'000.00		1'000.00			
4330.3611.00	Service dentaire cantonal	4'500.00		4'500.00		3'674.50	
4330.4260.00	Participation des parents		3'500.00		3'500.00		3'148.60
49	Santé publique non mentionnée ailleurs	500.00		450.00			
490	Santé publique non mentionnée ailleurs	500.00		450.00			
4900	Réseau de santé Sarine Ouest	500.00		450.00			
4900.3636.00	Subventions communales aux sociétés à but non lucratif	500.00		450.00		796.00	

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2023

Compte	Désignation	Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
5	PREVOYANCE SOCIALE	438'000.00	9'800.00	445'950.00	1'000.00	429'511.40	4'943.60
52	Invalidité	212'600.00		215'700.00		206'872.60	
523	Institutions pour personnes handicapées et inadaptées	212'600.00		215'700.00			
5230	Institutions pour personnes handicapées et inadaptées	212'600.00		215'700.00			
5230.3631.00	Particip. cant. aux instits spécialisées et aux handicapés	212'600.00		215'700.00		206'872.60	
53	Vieillesse et survivants	1'900.00		900.00		1'006.00	
531	Assurance-vieillesse et survivants (AVS)	1'900.00		900.00			
5310	Assurance-vieillesse et survivants (AVS)	1'900.00		900.00			
5310.3631.00	Participation cantonale à l'assurance sociale AVS/APG/AI/AC	1'000.00				1'006.00	
5310.3910.00	Imputation interne pour salaire	900.00		900.00			
54	Famille et jeunesse	78'100.00	9'800.00	72'850.00	1'000.00		
541	Allocations familiales (AF)	5'200.00		6'000.00			
5410	Allocations familiales (AF)	5'200.00		6'000.00		5'166.20	
5410.3631.00	Financement des AF pour personnes sans activité lucrative	5'200.00		6'000.00			
543	Avance et recouvrement des pensions alimentaires	5'850.00		6'700.00			
5430	Avance et recouvrement des pensions alimentaires	5'850.00		6'700.00			
5430.3631.00	Part. avances sur contributions d'entretien non récupérées	5'850.00		6'700.00		3'134.15	
544	Protection de la jeunesse	50.00		50.00			
5440	Protection de la jeunesse (en général)	50.00		50.00			
5440.3130.00	Prestations de service de tiers (Cotisations à REPER)	50.00		50.00			
545	Prestations aux familles	67'000.00	9'800.00	60'100.00	1'000.00		
5451	Structures d'accueil extrafamilial de jour	67'000.00	9'800.00	60'100.00	1'000.00	75'749.05	4'943.60
5451.3636.00	Subventions aux crèches et garderies	40'000.00		50'000.00		55'540.50	
5451.3636.01	Subventions pour l'Accueil familial de jour	13'000.00		7'000.00		13'175.25	
5451.3636.02	Subvention pour l'école maternelle	14'000.00		3'100.00		7'033.30	
5451.4260.00	Participations des parents à l'école maternelle		9'800.00		1'000.00		4'943.60
55	Chômage	14'500.00		13'300.00			
559	Chômage non mentionné ailleurs	14'500.00		13'300.00			
5590	Chômage non mentionné ailleurs	14'500.00		13'300.00			
5590.3631.00	Contribution des communes au Fonds cantonal de l'emploi	14'500.00		13'300.00		13'243.00	
57	Aide sociale et domaine de l'asile	130'900.00		143'200.00		145'883.75	
572	Aide matérielle	125'700.00		138'100.00			
5720	Aide matérielle	125'500.00		137'900.00			
5720.3611.00	Part LASoc, aide matérielle, mesures d'insertion sociale MIS	23'300.00		37'800.00		32'808.05	
5720.3611.01	Part LASoc, services sociaux	5'900.00		5'500.00			

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2023

Compte	Désignation	Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
5720.3612.00	Part Service social régional, aide matérielle et MIS	96'300.00		94'600.00		86'563.00	
5721	Aide matérielle à bien plaire	200.00		200.00			
5721.3637.00	Aide à des ménages privés	200.00		200.00			
579	Assistance, non mentionnée ailleurs	5'200.00		5'100.00			
5790	Assistance, non mentionnée ailleurs	5'200.00		5'100.00			
5790.3611.00	Aide aux victimes d'infraction	1'600.00		1'500.00		1'399.35	
5790.3637.01	Subvention - repas des aînés - Action de Noël et St.Nicoals	3'600.00		3'600.00		3'570.00	

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2023

Compte	Désignation	Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS						
61	Circulation routière	155'115.00	1'380.00	157'051.10	1'376.10	176'159.99	300.00
615	Routes communales	123'915.00	1'380.00	126'551.10	1'376.10	150'572.99	300.00
6150	Routes communales	123'915.00	1'380.00	126'551.10	1'376.10		
6150.3101.00	Achat de carburant	100.00		100.00			
6150.3111.00	Achat de machines, appareils, véhicules, outils	1'000.00		1'000.00		2'135.60	
6150.3120.20	Eclairage public	3'600.00		3'000.00		4'800.00	
6150.3130.00	Prestations de service	500.00		1'000.00			
6150.3132.00	Frais d'honoraires	500.00					
6150.3134.00	Assurances véhicules	660.00		600.00		778.00	
6150.3134.01	Assurances abris bus	40.00					
6150.3137.00	Impôts sur les véhicules	115.00		150.00			
6150.3141.00	Entretien des routes	26'000.00		28'000.00		36'999.28	
6150.3141.01	Entretien des routes (travaux par des tiers)	15'000.00		15'000.00		18'053.90	
6150.3141.10	Entretien hivernal des routes	200.00					
6150.3141.11	Entretien hivernal des routes (travaux par des tiers)	20'000.00		20'000.00		23'222.70	
6150.3141.21	Entretien de l'éclairage public	1'600.00		1'600.00		1'520.45	
6150.3144.11	Entretien des abris de bus	200.00					
6150.3151.00	Frais de véhicules et de machine	500.00		3'000.00		690.65	
6150.3300.10	Amortissements planifiés routes	47'140.00		45'188.10		54'030.00	
6150.3940.00	Imput. internes d'intérêts et charges financières théoriques	6'760.00		7'913.00		8'342.41	
6150.4260.00	Remboursements et participations de tiers						300.00
6150.4660.10	Amortissement planifié des subventions d'investissements		1'380.00		1'376.10		
62	Transports publics	31'200.00		30'500.00		5'406.00	
621	Infrastructures de transports publics	5'700.00		5'500.00			
6210	Infrastructures de transports publics	5'700.00		5'500.00			
6210.3611.00	Participation au fonds fédéral d'infrastructure ferroviaire	5'700.00		5'500.00		5'406.00	
622	Trafic régional et agglomération	25'500.00		24'000.00		20'181.00	
6220	Trafic régional et agglomération	25'500.00		24'000.00			
6220.3611.00	Part aux dépenses relatives au trafic régional	25'500.00		24'000.00		20'181.00	
629	Transports publics non mentionné ailleurs			1'000.00			
6290	Transports publics non mentionné ailleurs			1'000.00			
6290.3109.00	Compensation des carte journalières achetées ailleurs			1'000.00		310.00	

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2023

Compte	Désignation	Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	426'312.00	356'850.00	417'807.35	350'858.00	515'317.80	454'461.57
71	Approvisionnement en eau	100'340.00	100'340.00	100'344.00	100'344.00	130'193.95	130'193.95
710	Approvisionnement en eau	100'340.00	100'340.00	100'344.00	100'344.00		
7101	Approvisionnement communal en eau	100'340.00	100'340.00	100'344.00	100'344.00		
7101.3105.00	Achat d'eau pour revente	35'000.00		35'000.00		31'862.13	
7101.3111.01	Achat de compteurs	2'000.00					
7101.3130.00	Frais d'analyse d'eau	500.00		500.00		354.75	
7101.3130.01	Frais administratifs divers - Prestations services de tiers	3'000.00		3'000.00		3'800.05	
7101.3132.00	Frais d'honoraires	1'000.00					
7101.3143.00	Entretien du réseau d'eau et des installations	10'000.00		8'000.00		8'098.51	
7101.3300.31	Amortissements planifiés autres ouvrages de génie civil	5'360.00		5'356.00			
7101.3510.01	Attrib. au financement spécial équilibre du compte (FSEC)	43'480.00		48'488.00		86'078.51	
7101.4240.02	Taxes d'utilisation (vente d'eau)		100'000.00		100'000.00		130'193.95
7101.4660.10	Amortissement planifié des subventions cantonales d'invest.		340.00		344.00		
72	Traitement des eaux usées	190'010.00	190'010.00	190'014.00	190'014.00	256'061.55	256'061.55
720	Traitement des eaux usées	190'010.00	190'010.00	190'014.00	190'014.00		
7201	Traitement communal des eaux usées	190'010.00	190'010.00	190'014.00	190'014.00		
7201.3120.00	Eau, énergie, combustible, élimination déchets	5'400.00		4'000.00		4'862.95	
7201.3130.00	Entretien par des tiers (contrôle, entretien, gestion des al	4'000.00		4'000.00		3'722.65	
7201.3130.01	Frais de télécommunication et de ports	1'000.00					
7201.3130.02	Frais administratifs divers - Groupe T2i	1'000.00		1'000.00		770.05	
7201.3132.00	Frais d'honoraires	10'000.00		1'000.00		4'879.00	
7201.3134.00	Primes d'assurances diverses	1'350.00		1'300.00		1'217.30	
7201.3137.00	TVA au taux forfaitaire	5'300.00		5'300.00		7'023.58	
7201.3143.00	Entretien des infrastructures	10'000.00		10'000.00		30'832.62	
7201.3300.32	Amortissements planifiés autres ouvrages de génie civil	8'870.00		8'434.00			
7201.3510.01	Attribution au financement spécial équilibre du compte FSEC	91'160.00		107'850.00		142'520.39	
7201.3612.00	Participation aux frais de la STEP Grolley	50'000.00		45'000.00		58'165.25	
7201.3631.00	Participation aux frais de lutte contre l'hydrocarburant	100.00		100.00			
7201.3940.00	Imputation internes des intérêts	1'830.00		2'030.00		2'067.76	
7201.4240.02	Taxes d'utilisation		190'000.00		190'000.00		256'061.55
7201.4660.10	Amortissement planifié des subventions cantonales d'invest.		10.00		14.00		
73	Gestion des déchets	89'541.00	63'000.00	78'304.35	57'000.00	97'762.13	62'566.07
730	Gestion des déchets	89'541.00	63'000.00	78'304.35	57'000.00		

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2023

Compte	Désignation	Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
7301	Gestion communale des déchets	89'541.00	63'000.00	78'304.35	57'000.00		
7301.3010.00	Salaires du personnel communal (conciergerie)	5'952.00		5'700.00		5'700.00	
7301.3050.00	Cotisations patronales AVS/AI/APG/AC, frais administratifs	578.00		444.00			
7301.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de prévoyance (LPP)	380.00		363.70			
7301.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	208.00		205.55			
7301.3055.00	Cotis. patronales assurance indemnités journalières maladie	113.00		91.10			
7301.3099.00	Autres charges du personnel	700.00					
7301.3101.00	Achat de matériel d'exploitation et fourniture	3'500.00					
7301.3109.00	Achats sacs et clips, taxes comprises, destinés à la revente	500.00		2'000.00			
7301.3120.00	Eau, énergie, combustible, élimination déchets	100.00					
7301.3130.00	Frais d'élimination des déchets	68'500.00		67'500.00		67'237.75	
7301.3134.00	Assurances primes - déchetterie	10.00					
7301.3140.00	Frais d'entretien de la déchetterie	9'000.00		2'000.00		24'824.38	
7301.4240.00	Taxes de base (taxes ordures)		37'000.00		36'000.00		37'020.00
7301.4240.01	Taxes d'utilisation - Vente sacs poubelle et clips container		1'000.00		1'000.00		496.00
7301.4250.00	Recyclage , ramassage verres, récupération		25'000.00		20'000.00		25'050.07
74	Aménagements	500.00		8'000.00		6'977.40	
741	Corrections des cours d'eau	500.00		8'000.00			
7410	Corrections des cours d'eau	500.00		8'000.00			
7410.3130.00	Entretien des ruisseaux par des tiers	500.00		8'000.00		6'977.40	
76	Lutte contre la pollution de l'environnement	11'400.00		10'900.00		850.00	
769	Autre lutte contre la pollution de l'environnement	11'400.00		10'900.00			
7690	Autre lutte contre la pollution de l'environnement	11'400.00		10'900.00			
7690.3000.00	Jetons de présence, autorités et commissions verte	900.00		900.00		540.00	
7690.3130.00	Interventions de la commission verte	10'500.00		10'000.00			
77	Protection de l'environnement, autres	14'591.00	500.00	9'798.00	500.00	7'697.54	500.00
771	Cimetière, crématoires	14'591.00	500.00	9'798.00	500.00		
7710	Cimetière communal	14'591.00	500.00	9'798.00	500.00		
7710.3001.00	Rémunération fossoyeurs	300.00					
7710.3010.00	Salaires du personnel communal (conciergerie)	1'252.00		1'200.00		1'400.00	
7710.3050.00	Cotisations patronales AVS/AI/APG/AC, frais administratifs	121.00		93.00			
7710.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de prévoyance (LPP)	80.00		76.55			
7710.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	44.00		43.25			
7710.3055.00	Cotis. patronales assurance indemnités journalières maladie	24.00		19.20			
7710.3101.00	Achat de matériel d'exploitation et fourniture	100.00		100.00			

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2023

Compte	Désignation	Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
7710.3132.00	Honoraires, conseils	200.00		200.00			
7710.3143.00	Entretien du cimetière	9'500.00		5'000.00		3'926.90	
7710.3300.30	Amortissements planifiés des immobilisations corporelles	2'970.00		2'972.00		2'190.00	
7710.3940.00	Imputation internes des intérêts			94.00		180.64	
7710.4240.00	Taxes d'entrées et de concessions		500.00		500.00		500.00
79	Aménagement du territoire	19'930.00	3'000.00	20'447.00	3'000.00	15'775.23	5'140.00
790	Aménagement du territoire	19'930.00	3'000.00	20'447.00	3'000.00		
7900	Aménagement du territoire	19'930.00	3'000.00	20'447.00	3'000.00		
7900.3000.00	Jetons de présence, autorités et commissions	100.00		500.00		60.00	
7900.3130.00	Permis de construire	3'000.00		2'000.00		4'835.00	
7900.3130.01	Service cantonal du cadastre	200.00		200.00		40.00	
7900.3132.00	Honoraires des urbanistes	200.00		500.00		570.00	
7900.3132.01	Honoraires des avocats	500.00		500.00			
7900.3320.00	Amortissements planifiés, immobilisations incorporelles	13'430.00		13'434.00		5'250.00	
7900.3612.00	Particip. à l'Association pour le plan directeur régional	2'500.00		3'300.00		4'937.60	
7900.3940.00	Imputation internes des intérêts PAL			13.00		82.63	
7900.4210.00	Emoluments administratifs - autorisation de construire		3'000.00		3'000.00		5'140.00

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2023

Compte	Désignation	Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
8	ECONOMIE PUBLIQUE	9'400.00		1'850.00		1'600.15	16'862.03
81	Agriculture	150.00					
814	Amélioration de la production végétale	150.00					
8140	Amélioration de la production végétale	150.00					
8140.3170.00	Frais pour contrôle du feu bactérien	150.00					
82	Sylviculture	9'250.00		1'850.00		1'600.15	16'862.03
820	Sylviculture	9'250.00		1'850.00			
8200	Domaine forestier communal	9'250.00		1'850.00		1'600.15	16'862.03
8200.3145.00	Entretien de la forêt	8'000.00		500.00		525.00	
8200.3612.00	Participation à l'association Forêts-Sarine	1'050.00		1'150.00		1'769.15	
8200.3632.00	Partic. au regroupmt régional forestier (Synd. de Léchelles)					-694.00	
8200.3910.00	Traitement du personnel d'exploitation	200.00		200.00			
8200.4290.00	Autres revenus affectées nulle part ailleurs						16'862.03

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2023

Compte	Désignation	Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
9	FINANCES ET IMPOTS	69'600.00	2'339'580.00	71'500.00	2'324'197.00	298'117.74	2'762'693.94
90.319.0	Remboursements d'impôts					184.45	
91	Impôts	15'000.00	1'983'186.00	15'000.00	1'952'450.00	29'564.50	2'282'350.00
910	Impôts	15'000.00	1'983'186.00	15'000.00	1'952'450.00		
9100	Impôts communaux ordinaires	15'000.00	1'744'186.00	15'000.00	1'738'450.00		
9100.3181.00	Pertes sur créances effectives	15'000.00		15'000.00		18'482.35	
9100.4000.00	Impôts sur revenu personnes physiques - année fiscale		1'579'000.00		1'581'000.00		1'553'545.15
9100.4000.30	Impôt sur les prestations en capital		25'000.00		25'000.00		81'097.65
9100.4001.00	Impôt sur fortune personnes physiques - année fiscale		100'000.00		104'500.00		191'037.30
9100.4002.00	Impôt à la source		15'000.00		10'000.00		15'720.50
9100.4010.00	Impôt sur bénéfice personnes morales - année fiscale		20'600.00		12'000.00		24'490.05
9100.4011.00	Impôt sur capital personnes morales - année fiscale		1'300.00		1'100.00		7'151.25
9100.4029.00	Récupération de pertes sur créances d'impôts		1'000.00		1'000.00		1'596.50
9100.4611.00	Compensation cantonale de base - Réforme fiscale		2'286.00		3'850.00		2'621.00
9101	Impôts communaux spéciaux		239'000.00		214'000.00		
9101.4021.00	Contribution immobilière - année fiscale		179'000.00		170'000.00		171'043.20
9101.4022.00	Impôt sur les gains immobiliers et les plus-values		30'000.00		22'000.00		80'002.55
9101.4023.00	Impôt sur les mutations		30'000.00		22'000.00		46'229.50
9101.4024.00	Impôt sur les successions et donations						42'128.60
93	Péréquation financière intercommunale	275'604.00	275'604.00	291'697.00	291'697.00		286'584.00
930	Péréquation financière intercommunale	275'604.00	275'604.00	291'697.00	291'697.00		
9300	Péréquation financière intercommunale		275'604.00		291'697.00		
9300.4621.00	Attribution de la péréquation des besoins		45'902.00		50'520.00		47'531.00
9300.4622.00	Attribution de la péréquation des ressources		229'702.00		241'177.00		239'053.00
940.330.0	Amortissements obligatoires					124'582.00	
940.490.0	Imputations internes des amortissements						124'582.00
943	Autres bâtiments divers					241.65	12'924.60
95	Part aux recettes sans affectation, autres	1'400.00	54'600.00	1'500.00	51'000.00		
950	Part aux recettes sans affectation, autres	1'400.00	54'600.00	1'500.00	51'000.00		
9500	Part aux recettes sans affectation, autres	1'400.00	54'600.00	1'500.00	51'000.00		
9500.3130.00	Frais de perception d'impôts sur véhicules	1'400.00		1'500.00		1'891.00	
9500.4601.00	Part à l'impôt cantonal sur les véhicules à moteur		54'600.00		51'000.00		52'639.80
96	Administration de la fortune et de la dette	23'200.00	26'040.00	25'000.00	29'050.00	248'472.14	193'759.94
961	Intérêts	23'200.00	26'040.00	25'000.00	29'050.00	147'796.53	145'664.19

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2023

Compte	Désignation	Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
9610	Intérêts	23'200.00	26'040.00	25'000.00	29'050.00		
9610.3400.00	Intérêts passifs des engagements courants	200.00				285.89	
9610.3401.00	Intérêts passifs des engagements financiers	18'000.00		21'000.00		21'050.50	
9610.3499.00	Bonification d'intérêts sur impôts	5'000.00		4'000.00		5'003.50	
9610.4401.00	Intérêts des créances fiscales		8'000.00		8'000.00		11'540.05
9610.4402.00	Intérêts des placements financiers		40.00		50.00		31.69
9610.4940.00	Imputations internes des intérêts		18'000.00		21'000.00		21'050.50
963	Immeubles du patrimoine financier					100'433.96	35'171.15
97	Redistributions		150.00				
971	Redistributions liées à la taxe sur le CO2		150.00				
9710	Redistributions liées à la taxe sur le CO2		150.00				
9710.4699.00	Redistributions liées à la taxe sur le CO2		150.00				
99	Postes non ventilables	30'000.00		30'000.00			
99.332.0	Amortissements supplémentaires					1'468.00	
990	Postes non ventilables	30'000.00		30'000.00		20'081.10	
9900	Postes non ventilables	30'000.00		30'000.00			
9900.3199.00	Dépense non spécifiées	30'000.00		30'000.00		10'113.10	
9900.3636.00	Subvention communal ponctuelle (tenancier auberge communal)					8'500.00	

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2023

Compte	Désignation	Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GENERALE	400'470.80	62'290.00	342'320.60	56'493.40	270'050.40	25'568.55
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	79'020.00	21'000.00	52'590.00	15'000.00	42'318.30	15'382.50
2	FORMATION	1'079'678.00	83'910.00	1'079'258.84	66'912.80	1'008'057.40	84'932.45
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	6'7630.00	6'780.00	60'781.25	6'771.65	32'490.14	
4	SANTE	310'520.00	3'500.00	304'883.25	3'500.00	277'274.85	3'148.60
5	PREVOYANCE SOCIALE	438'000.00	9'800.00	445'950.00	1'000.00	429'511.40	4'943.60
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	155'115.00	1'380.00	157'051.10	1'376.10	176'159.99	300.00
	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU						
7	TERRITOIRE	426'312.00	356'850.00	417'807.35	350'858.00	515'317.80	454'461.57
8	ECONOMIE PUBLIQUE	9'400.00		1'850.00		1'600.15	16'862.03
9	FINANCES ET IMPOTS	69'600.00	2'339'580.00	71'500.00	2'324'197.00	298'117.74	2'762'693.94
	TOTALISATION	3'035'745.80	2'885'090.00	2'933'992.39	2'826'108.95	3'050'898.17	3'368'293.24
	Résultat		150'655.80		107'883.44	317'395.07	

RAIFFEISEN

Occupez-vous
de votre prévoyance
dès maintenant



Nouveau: le pilier 3a digital dans l'e-banking

Ouvrez votre compte du pilier 3a en trois minutes avec la solution de prévoyance digitale de Raiffeisen. En quelques clics, investissez vos capitaux de prévoyance dans des fonds durables. Une solution digitale complète sans paperasse.

raiffeisen.ch/prevoyance-digitale

Informations communales



Le MEMODéchets est un dépliant qui sera distribué à la population en tout-ménage à la fin de cette année. Il s'agit d'un guide des déchets qui vous renseignera notamment sur les différents points de collecte communaux, sur le ramassage des ordures ménagères. Vous y trouverez des informations sur l'élimination de tout autre type de déchets tels que déchets verts, les couche-culottes, les produits toxiques ménagers, etc.

Il n'y aura plus de tout-ménage envoyé lors des collectes de déchets spéciaux. Cette parution couvre l'entier de l'année 2023.

Vous pourrez également télécharger l'application mobile en scannant le QR code du dépliant.





Collectes des encombrants et déchets spéciaux

Type	Date	Horaires	Lieux
Encombrants et bois	11.02.2023	07h30 – 12h00	Devant l'école
Encombrants et bois déchets inertes, ferraille, petit matériel électronique	21-22.4.2023	07h30 – 12h00 13h30 – 17h30	Devant l'école
Déchets toxiques ménagers	03.06.2023	09h30 – 11h30	Rte du Moulin 29a 1746 Prez Dépôt des cantonniers
Encombrants et bois	24.06.2023	07h30 – 12h00	Devant l'école
Encombrants et bois	26.08.2023	07h30 – 12h00	Devant l'école
Encombrants et bois déchets inertes, ferraille, petit matériel électronique	20-21.10.2023	07h30 – 12h00 13h30 – 17h30	Devant l'école
Déchets toxiques ménagers	04.11.2023	09h30 – 11h30	Rte du Moulin 29a 1746 Prez Dépôt des cantonniers
Encombrants et bois	16.12.2023	07h30 – 12h00	Devant l'école

Pour les détails de ce qui est accepté lors de ces collectes, prière de vous référer au nouveau dépliant MEMODéchets.

100 ANS

Haldimann SA Morat

www.haldimannag.ch





Cartes CFF - Flexicard

La commune de Ponthaux ne possède pas de cartes journalières CFF permettant aux citoyens de voyager durant une journée pour un prix forfaitaire.

Soucieux d'encourager l'utilisation des transports publics, le Conseil communal a décidé de rembourser le montant de CHF 10,- par carte pour les habitants de la Commune, sur présentation de la carte journalière Flexicard communale et d'une preuve d'achat.



Je suis là pour vous à Ponthaux et Nierlet-les-Bois.

Nicolas Buchs, T 026 347 33 27
nicolas.buchs@mobiliere.ch

Agence générale Fribourg

Daniel Charrière
Rue du Centre 14, Villars-sur-Glâne, 1701 Fribourg
fribourg@mobiliere.ch, **mobiliere.ch**

la Mobilière

1331332



Horaires de l'Administration

Durant les fêtes de fin d'année, l'Administration communale restera fermée comme suit :

du 24 décembre 2022 au 2 janvier 2023.

Nous vous accueillerons à nouveau et répondrons à vos appels dès le 3 janvier 2023.

En cas d'urgence, veuillez prendre contact directement avec le conseiller communal responsable du dicastère concerné sous www.ponthaux.ch > administration > le conseil communal.



Cabine à livres

La cabine à livres est un projet solidaire fondé par la Commission du développement durable de la commune de Ponthaux.

Il s'agit d'une micro-bibliothèque où chacun peut déposer et emprunter des livres gratuitement.

Ce nouveau lieu culturel et de partage se situe devant l'école de Ponthaux.



Rte de la Broye 12
1772 Grolley
Tél. 079 240 53 57
info@guglermenuiserie.ch
guglermenuiserie.ch

MENUISERIE
INTÉRIEURE & EXTÉRIEURE
RÉNOVATIONS

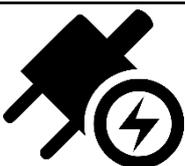


Subventions étudiant.e.s

Le Conseil communal fait un geste pour les étudiant.e.s de notre Commune ayant terminé leur scolarité obligatoire et fréquentant une école d'enseignement secondaire du deuxième degré (S2).

Cette subvention communale d'un montant de CHF 100,- est attribuée une seule fois par année civile, aux étudiant.e.s âgé.e.s de 16 à 25 ans et qui en font la demande muni.e.s d'une attestation de l'école suivie.

Nous apprécions que l'étudiant.e concerné.e se présente en personne à l'Administration communale.



Economies d'énergies

Qu'il s'agisse de l'eau, de l'électricité ou du chauffage, chaque geste compte. L'énergie est limitée. Ne la gaspillons pas !

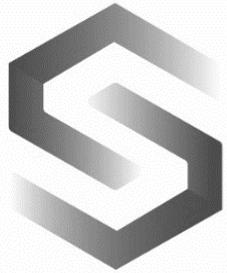
Le département fédéral de l'environnement donne des recommandations que vous pouvez consulter sur le site internet de Suisse Energie :

www.stop-gaspillage.ch ou en scannant le QR code.



Imprimerie Longchamp sa

rue de morat 7 | 1700 fribourg | info@ilsa.ch
t 026 322 37 48 | f 026 322 88 73 | www.ilsa.ch



SCHWALLER
GARAGE SA



Jeep



duplirex 1969

VOTRE CENTRE BUREAUTIQUE
COPIEURS - PAPETERIE - MOBILIER

WWW.DUPLI.CH
ONLINE SHOP

JARDINIER-PAYSAGISTE



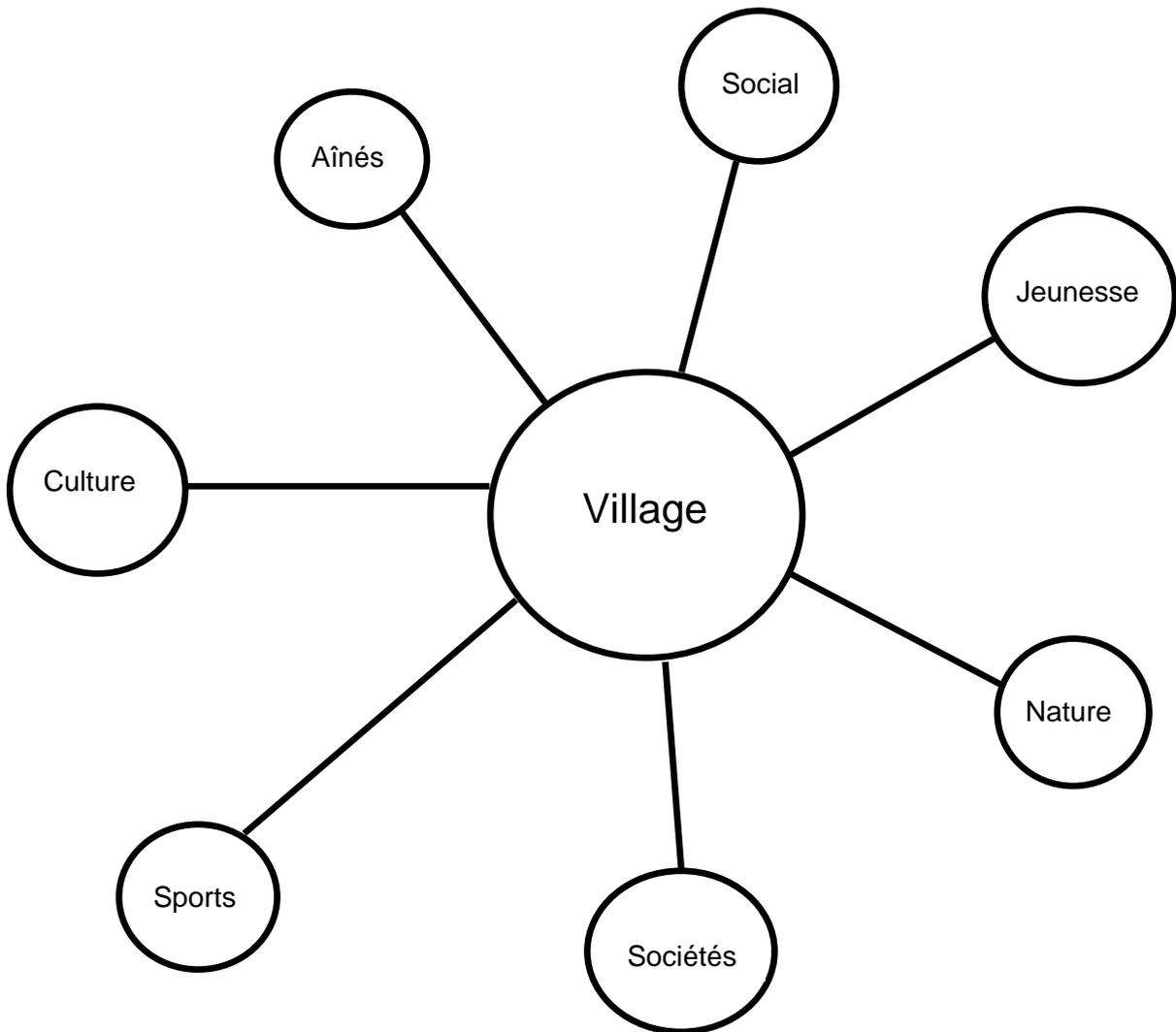
A. Angéloz Sàrl
BELFAUX

Production et vente de plantes en pots
Création & entretien de jardin
Espace fleurs coupées

horticulture-angeloz.ch

026 475 52 51

Divers





www.ramoneurs-fr.ch



Une cheminée contrôlée fonctionne en toute sécurité

Avant la remise en service d'une installation inutilisée,
veuillez prendre contact avec votre ramoneur.

Rendez-vous sur le site Internet: ramoneurs-fr.ch



Ein kontrollierter Kamin funktioniert sicher

Bevor Sie eine unbenutzte Anlage wieder in Betrieb nehmen,
setzen Sie sich bitte mit Ihrem Kaminfeger in Verbindung.

Besuchen Sie die Internetseite: ramoneurs-fr.ch



Implenia

IMPLENIA SUISSE SA À FRIBOURG

GÉNIE CIVIL

T +41 58 474 37 37

BÂTIMENT - GROS ŒUVRE

T +41 58 474 37 33

BUILDINGS - ENTREPRISE GÉNÉRALE

T +41 58 474 07 07

IMPLENIA.COM

L'Accueil extrascolaire (AES) Le P'tit Paradis fête ses 10 ans

Samedi 21 janvier 2023
10h30 — 16h00
Complexe communal de Noréaz

Activité surprise et inédite pour petits et grands
Apéritif officiel à 11h30
Raclette dès 12h00

Inscription jusqu'au 23 décembre 2022
auprès de aes@prez.ch

L'équipe de l'AES se réjouit de
partager ce moment avec vous.

**Infos destinées aux familles qui fréquentent ou qui ont fréquenté l'AES,
ainsi qu'à tous nos partenaires.**

Ce jour-là, les enfants resteront sous la responsabilité de leurs parents.

Bibliothèque régionale d'Avry

Horaires

Mardi 15h-18h
Mercredi 15h-19h30
Jeudi 15h-18h
Vendredi 15h-18h
Samedi 9h-12h

8 documents
pour un prêt
de 1 mois

Prix

Jusqu'à 16 ans :
gratuit
Apprentis/étudiants :
15.-
Adultes :
30.-

plus de
23'000
documents

Romans
Large
vision

Animations

gratuites

Né pour lire
Heures du conte
Ateliers philo
ExplorActifs

...

Plus d'infos sur
bra.avry.ch



Bibliothèque régionale d'Avry
CO Sarine-Ouest
Route de Matran 24
1754 Avry-sur-Matran
biblioavry@bluewin.ch
026 470 21 42

Dates à réserver

Nuit du Conte

Vendredi 11 novembre 2022

à 19h

"Le prince Blub et la sirène"

raconté par la Compagnie
"Pomme, Poire et Contepotes"

Tout public dès 5 ans

Les ExplorActifs

Des ateliers créatifs qui permettent de voyager à travers différentes cultures !

Mercredi 30 novembre 2022

Rencontre africaine avec
" UBUNTU "

de 15h à 17h

animée par Sarah Genoud



Exposition

24 octobre 2022 - 17 février 2023

des originaux du livre

"Le gâteau de l'amitié"

par

Ketsia Hasler et Déborah Maradan

aux éditions Entreligne

Noël et Nouvel an

Fermeture

du 24 décembre 2022
au 9 janvier 2023

dès le 10 janvier 2023
reprise de l'horaire habituel

**Suivez-nous
sur**





UN RÉSEAU ENCORE PLUS DENSE ET EFFICACE

NOUVEAUX HORAIRES ET PRESTATIONS
DÈS LE 11 DÉCEMBRE 2022

tpf.ch/nouveautes